**SESSION 2022**
Métropole

# BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE
## D TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE - SERVICES

**Série : STAV**

*Durée : 180 minutes*

---

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

---

Le sujet comporte 11 pages

---

**PREMIÈRE PARTIE ..... 6 points**
**DEUXIÈME PARTIE ..... 14 points**

***Les candidats traiteront chaque partie sur des feuilles séparées***

---

# SUJET

## PREMIÈRE PARTIE (6 points)

**Les candidats traiteront au choix la question 1 ou la question 1bis.**

**La question choisie sera précisée sur la copie.**

### QUESTION 1

Le **document 1** fait référence aux **inégalités d'accès aux services** pour **les territoires**.

**1.1** Définir la notion de territoire rural. **(1 point)**

**1.2** Préciser la notion d'inégalités territoriales. **(1 point)**

### QUESTION 1bis

Le **document 1** fait référence au maintien **des services publics** pour **l'attractivité des espaces ruraux.**

**1.1 bis** Définir la notion de services publics. **(1 point)**

**1.2 bis** Préciser la notion d'attractivité des territoires. **(1 point)**

**Les questions 2 et 3 seront obligatoirement traitées.**

## QUESTION 2

**2.1** Dans le **document 1**, il est indiqué : **là où les services publics ne sont pas accessibles, de nouveaux habitants ne s'installeront pas.**

Expliquer cette affirmation. **(1 point)**

**2.2** Dans le **document 1**, on relève l'affirmation suivante : **L'attractivité des territoires ruraux suppose également de prendre en considération les services vus comme prioritaires.**

Expliquer cette affirmation. **(1 point)**

## QUESTION 3

Dans un texte structuré d'une dizaine de lignes, proposer un avis argumenté sur la question de l'accès aux services pour les habitants des territoires ruraux. **(2 points)**

## DOCUMENT 1

### Les territoires ruraux confrontés à la raréfaction des services publics

Un rapport d'évaluation de l'Assemblée Nationale détaille les fermetures des services publics et les dangers de la dématérialisation. La question de l'accès aux services publics est redevenue une question centrale pour lutter contre la déprise de certains territoires et un enjeu prioritaire pour l'attractivité de ces zones. Sans population, les services publics ont vocation à disparaître et**, là où les services publics ne sont pas accessibles, de nouveaux habitants ne s'installeront pas**. En matière d'accessibilité aux services publics, les retards accumulés dans la couverture numérique de l'ensemble des territoires ruraux n'ont fait qu'aggraver la fracture territoriale. La disparition de guichets de proximité, la Poste, Pôle emploi et caisses de Sécurité sociale, combinée à l'absence de couverture numérique a été génératrice d'exclusion. 15 % du territoire ne bénéficie toujours pas de la 4G.

## DOCUMENT 1 (suite et fin)

L'accès aux services publics reste un enjeu clé de revitalisation des services ruraux. Et cette question de l'accessibilité ne peut être examinée seulement en nombre de services pour une population donnée, ni en distance kilométrique entre les lieux d'habitat et les services, mais doit aussi prendre en compte les temps moyens d'accès. Une donnée qui ne concerne pas que les services publics mais, plus largement, les services de la vie courante. **L'attractivité des territoires ruraux suppose également de prendre en considération les services vus comme prioritaires** pour l'installation des jeunes actifs, au premier rang desquels la prise en charge de la petite enfance et l'école. Quant à l'accès à l'enseignement primaire dans les territoires ruraux, la fermeture de classes ou d'écoles, consécutive à l'évolution démographique, participe à la spirale de la déprise et au sentiment d'abandon. Pourtant, les taux d'encadrement dans les départements ruraux sont globalement plus favorables que dans les départements urbains.

Enfin, la question de l'accès aux soins est devenue aujourd'hui un des principaux motifs de préoccupation, et pas seulement dans les territoires ruraux. Il n'en demeure pas moins un enjeu majeur d'attractivité pour les campagnes, la densité départementale des médecins généralistes ou spécialistes variant de 1 à 8 entre les départements ruraux et les métropoles. Le rapport recommande d'accompagner la mise en œuvre de centres de santé, de fixer un seuil d'éloignement maximal des services de santé et d'urgence à vingt minutes, de favoriser la création de petites structures collectives à destination des personnes âgées isolées.

Le rapport plaide pour la mutualisation. Si tous les services publics doivent être accessibles par voie numérique dès 2022, ce mode d'accès ne saurait être exhaustif dans la mesure où il exclut non seulement les 13 millions d'habitants qui ne maîtrisent pas les compétences nécessaires à l'utilisation des ressources numériques, mais encore ceux qui ne sont pas à l'aise avec la langue écrite, souligne-t-il. Pour tous ceux-là, la présence d'un guichet physique est indispensable. C'est tout l'enjeu du développement des Maisons France Services, qui s'inscrivent dans la continuité des 1 340 maisons de services au public actuellement implantées.

Patrick Roger, https://www.lemonde.fr, Publié le 09 octobre 2019

Document aménagé pour les besoins de l'épreuve

## **DEUXIÈME PARTIE** (14 points)




Monteneuf est une petite commune de 800 habitants, dans le Morbihan.

Le dernier bar de cette agglomération avait fermé en 2010. Ce fut la fin d'une époque. « J'ai connu jusqu'à six ou sept cafés sur la commune et il y avait encore quatre en activité voici vingt-cinq ans », se souvient Daniel Huet, maire depuis 2001 de cette localité située à une quinzaine de kilomètres de Ploërmel. En septembre 2016, **La Source**, le « café des habitants », a ré-ouvert sous forme associative dans le bâtiment acheté et mis à disposition par la mairie.

Au programme, rencontres, animations et succès…

Le café associatif est devenu depuis un lieu incontournable à Monteneuf : « Ce café est un lieu important pour le tissu social de la commune, un lieu intergénérationnel où l'on vient pour se rencontrer, se parler, s'écouter, bref un moment de partages avec les habitants de Monteneuf et d'ailleurs. » D. Huet – maire de Monteneuf.

https://redon.maville.com/actu/actudet_-un-cafe-associatif-pour-ressourcer-le-village

**Consignes :**

En vous aidant des documents joints et en mobilisant votre culture technologique acquise lors de différentes situations (enseignements, expériences en milieu professionnel, acquis personnels…), il vous est demandé :

- d'analyser les interactions entre le contexte et le processus de la création du café associatif la Source ;
- d'analyser les principaux choix socio-techniques effectués par la municipalité et les habitants de Monteneuf et leurs déterminants.

## GRILLE D'ÉVALUATION

| Deuxième partie (14 points) | | |
|---|---|---|
| **Critères** | **Indicateurs** | **Barème** |
| Analyse des interactions entre contexte et processus | Indentification des éléments clefs du contexte et du processus étudié.<br><br>Caractérisation des principales étapes du processus.<br><br>Mise en évidence des interactions entre le contexte et le processus. | **/6** |
| Analyse des choix socio-techniques | Repérage des choix socio-techniques.<br><br>Analyse des déterminants des choix socio-techniques. | **/8** |

### Liste des documents

**DOCUMENT 1 : Un café associatif ressource le village de Monteneuf (56)**
www.banquedesterritoires.fr/un-cafe-associatif-ressource-le-village-de-monteneuf-56
Document modifié pour les besoins de l'épreuve.

**DOCUMENT 2 : Programmation – octobre – novembre – décembre 2019**
www.facebook.com/lasourcemonteneuf

**DOCUMENT 3 : Présentation de la commune de Monteneuf**
Site officiel de la commune de Monteneuf dans le Morbihan (56) www.monteneuf.fr
Document modifié pour les besoins de l'épreuve.

**DOCUMENT 4 : le café associatif, le défi rural**
Frontailles, n°54, Janvier - Février - Mars 2019

## DOCUMENT 1

**Un café associatif ressource le village de Monteneuf (56)**




En 2010, le seul bar de la commune de Monteneuf ferme ses portes. Située à une vingtaine de kilomètres de Ploërmel, en centre Bretagne, la petite commune ne bénéficie pas du dynamisme touristique de la côte morbihannaise. La mairie rachète alors la licence IV, indispensable à la vente d'alcools, pour éviter qu'elle ne soit perdue pour la commune. Puis elle acquiert les locaux de cet ancien bar situés en face de la mairie, sur la place centrale, **« pour éviter que les locaux commerciaux soient transformés en logements, et ainsi favoriser la dynamique dans le centre bourg »**, indique le maire Daniel Huet.

**Projet partie prenante d'une revitalisation globale**

La municipalité venait de travailler sur un projet de revitalisation et de développement de la commune, en amont de son nouveau Plan Local d'Urbanisme, PLU. **« Notre objectif global était de stimuler l'animation sociale sur la commune »**, souligne le maire de Monteneuf, Daniel Huet. **« Avec deux grands enjeux : conforter la centralité commerciale dans un village dont les deux tiers des habitants vivent dans des hameaux, mais aussi accueillir de nouveaux habitants. »**. Après avoir accompagné la reprise de la boulangerie, puis du restaurant par des commerçants, la commune lance donc en 2015 ce projet de café associatif. **« Construire le projet avec les habitants et les mettre au centre du dispositif, c'était aller encore plus loin dans leur mobilisation concrète, un état d'esprit qui est pleinement au cœur de notre projet municipal »**, ajoute l'élu.

**Mobiliser les habitants autour du projet de café**

**« Je suis allé voir individuellement des habitants pour leur proposer de s'investir dans le projet »**, explique l'ancien maire. Une vingtaine de personnes (citoyens et élus) se mobilisent pour travailler sur le projet : la dynamique est lancée !

## DOCUMENT 1 (suite)

**Un an et demi de préfiguration, des habitants très mobilisés**

Une quinzaine de personnes se structurent au sein d'une association de préfiguration « un café pour les habitants ». **« L'objectif principal du café que nous voulions créer à Monteneuf, c'était qu'il devienne un lieu fédérateur et de rencontre pour des gens de tous horizons et de différentes générations »**, précise la co-présidente de cette association, Marie Huet. La conception du projet s'étale sur 18 mois, en parallèle de plusieurs week-ends de nettoyage des locaux qui soudent les participants. En septembre 2016, le bar renaît dans les locaux mis à disposition gratuitement par la mairie. Il ouvre le vendredi de 17h à 1h et le dimanche de 9h30 à 14h avec une quinzaine d'adhérents qui assurent le service. En juin 2017, le café prend le nom de « La Source » et l'association se transforme en SCIC[1].

**Mise aux normes et embellissement du lieu**

En tant que lieu d'accueil, le café demande des travaux de mise aux normes. La mairie engage donc le chantier de rénovation. Ouvert en 2016, le bar ferme ses portes en septembre 2017 pour neuf mois. Électricité, sanitaires, accessibilité sont mis aux normes exigées pour l'accueil du public. L'aménagement intérieur est revu. Le nouveau mobilier, issu de la récupération, agrémente le tout. Le comptoir est un don d'un bénévole. Si les gros travaux seront réalisés par des entreprises, le chantier préparatoire (démolition des cloisons et plafonds, dépose de la terrasse) et de finition (peinture, habillage du comptoir) seront assurés par les habitants eux-mêmes. « Cela va nous permettre de mobiliser d'autres profils parmi nos adhérents que ceux habitués à servir au bar. » précise la co-présidente de cette association, Marie Huet. Parmi les idées également, le souhait de capter plus largement les touristes, qui visitent le site des menhirs de Monteneuf et la réserve régionale des landes de Monteneuf, et aussi d'ouvrir un espace de co-working[2] ou de réunion pour les associations. À l'issue des travaux, l'endroit est chaleureux et dispose d'un vrai cachet.

1- Une SCIC est une société coopérative d'intérêt collectif qui permet d'associer toute personne physique ou morale de droit privé ou de droit public autour d'un projet commun. La forme SCIC peut recouvrir tout type d'activité qui rend des services aux organisations ou aux individus.

(https://www.les-scic.coop)

La SCIC est, par nature, une entreprise ancrée dans le territoire puisque l'un de ses objets est de produire des biens ou des services présentant un intérêt collectif et un caractère d'utilité sociale et répondant à un besoin du territoire, que celui-ci soit exprimé par des habitants, des acteurs associatifs, des entreprises, des producteurs…, ou par la collectivité elle-même.

(https://www.lagazettedescommunes.com)

2- Espace de travail partagé, ouvert et convivial, incluant des lieux de réunion, de rencontre, encourageant généralement l'échange et l'ouverture. (https://www.chefdentreprise.com)

**DOCUMENT 1 (suite et fin)**

## Une affaire qui roule

Lors de sa réouverture en juin 2018, ce sont les bénévoles qui assurent le service les vendredis soir et dimanches matin. Des animations y sont aussi proposées : soirée crêpes, atelier tricot, conférence… « Il y a un investissement réel des habitants, sans quoi, cela ne fonctionnerait pas » analyse l'ancien maire. En juillet 2019, le projet franchit une nouvelle étape avec le recrutement d'une salariée, 25h par semaine. Ses atouts : être à l'écoute de tous et savoir fédérer. Cette embauche permet d'étendre largement les plages horaires d'ouverture, mais aussi de coordonner les animations (et notamment les programmations musicales), sous l'œil attentif des administrateurs. Un public plus varié et venant d'autres communes est ainsi touché ! Plusieurs évènements sont proposés chaque mois, certains en coopération avec quatre autres bars des environs. Depuis le recrutement, le chiffre d'affaires a été multiplié par quatre en six mois.

Côté organisation, un planning gère les permanences des bénévoles, toujours aussi impliqués. La licence IV ne pouvant être au nom de l'association, une habitante a suivi la formation obligatoire pour ouvrir le droit à l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées. Cette formation porte sur la prévention et la lutte contre l'alcoolisme, la protection de mineurs, la répression de l'ivresse publique, la lutte contre le bruit.

## Éléments financiers

L'ensemble du projet (subvention pour la réalisation de l'étude de faisabilité + acquisition du bâtiment et de la licence IV + rénovation) se monte à 220 000 € HT. La commune a participé à hauteur de 70 000 € sur fonds propres. Le projet a bénéficié de fonds européens d'un montant de 60 000 € par le FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire), de 70 000 € du département du Morbihan et d'un fonds de concours de la communauté de communes Guer Communauté de 20 000 €.

**DOCUMENT 2**

**Programmation – octobre – novembre – décembre 2019**




**Dans la colonne de gauche, lire :**

LES RENDEZ-VOUS

Premier jeudi du mois : Casser la Voix – Karaoké acoustique.

Les mercredis soir : Dolce Pizza.

## DOCUMENT 3

### Ville de Monteneuf



Monteneuf est une commune située dans le département du Morbihan en région Bretagne. En 2020, le nombre d'habitants à Monteneuf est d'environ 792 (contre 764 habitants en 2016) pour une superficie de 29,72 km$^2$, ce qui représente une densité de 26 habitants/km$^2$.

Monteneuf est une commune rurale au cœur de la nature. 3000 hectares sont partagés par moitié entre l'agriculture (25 exploitants) et les landes de Monteneuf sur lesquelles on trouve le site des menhirs, des allées couvertes (type particulier de dolmens), une réserve naturelle classée et plus de 100 km de randonnées.

L'activité commerciale de proximité se maintient et l'activité touristique se développe.

La commune s'est dotée d'un plan de développement durable pour les 10 prochaines années avec des choix tels que le développement touristique, le maintien des commerces et des services de proximité, l'accueil de nouveaux habitants. La préservation et la valorisation des sites naturels et culturels sont également mises en avant. Mais Monteneuf, c'est aussi « l'envie de vivre ensemble » avec des chantiers participatifs, des groupes de travail autour de divers projets et de nombreuses animations estivales.

## DOCUMENT 4

### Le café associatif, le défi rural

Face à la disparition des commerces locaux, des services et des lieux de rencontre au sein des communes rurales, les associations inventent des réponses pour maintenir et renforcer la vie sociale et culturelle. Comme dans la philosophie qui préside à la création des Foyers Ruraux, les cafés associatifs partent de l'initiative des habitants pour recréer des lieux de vie ouverts à tous, et répondre aux besoins et envies de la population en matière d'animation... mais plus largement en matière de services et de commerces locaux. Le café associatif représente en effet un outil de développement local et un outil d'éducation populaire.

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux y voit donc une réponse pertinente aux problématiques du monde rural actuel et à de nouvelles formes d'implications citoyennes à promouvoir, soutenir et encourager.

**DOCUMENT 4 (suite et fin)**

Pourquoi un café associatif ?




La création de Cafés associatifs répond à un certain nombre de constats caractérisant aujourd'hui les communes rurales du département : disparition des lieux de vie et de rencontres ; disparition des commerces et services de proximité ; difficultés de déplacements d'une partie de la population ; individualisme, repli domestique ; sentiment d'impuissance, dépossession de notre pouvoir de citoyen ; sentiment d'exclusion/précarisation sociale. Le café associatif peut donc répondre à plusieurs besoins ou envies de la population comme maintenir une vie sociale sur le village en faisant revivre un café disparu ; recréer un lieu de partage, de rencontre, de débat au sein du village ; compléter l'offre de services ou remplacer celle qui a disparu (épicerie, dépôt de pain...) ; impliquer les habitants dans un projet collectif autour de valeurs fortes : une économie sociale et solidaire, écologie, démocratie, etc. !

**Comment ça marche ?**

Le café associatif se veut un lieu d'accueil permanent ou temporaire, par exemple seulement le week-end ou une partie de la semaine.

Pour démarrer, il suffit de disposer d'un local municipal ou privé et de s'organiser pour tenir les permanences. Il faut prévoir un aménagement qui favorise la convivialité. On peut démarrer avec juste un peu de mobilier (tables, chaises...) et du matériel (cafetière, vaisselle, quelques jeux etc.).

D'un point de vue juridique, le café associatif fonctionne comme une association « classique » : il dispose de statuts qui définissent son projet et régissent son fonctionnement interne ; les membres adhèrent au projet et aux valeurs défendues par le lieu et l'adhésion leur confère des droits ; le café peut proposer des activités aux personnes non membres.

En tant qu'association, le café vit principalement des cotisations de ses membres et du produit de ses activités. Il peut également bénéficier de subventions publiques.